

**Zeitschrift:** Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse  
**Band:** 58/1967 (1967)

**Artikel:** Vaud  
**Autor:** Mottaz, Jean / Cavin, Ernest / Dind, Georges  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-115476>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

écoles secondaires du premier degré du Haut-Valais. Le titulaire de ce poste est M. Marcel Salzmann, maître de l'enseignement secondaire à Naters.

Un changement est intervenu au III<sup>e</sup> arrondissement. A la suite du décès prématuré de l'inspecteur Camille Sierro, le Département de l'instruction publique a appelé à ce poste M. Louis Pralong de Saint-Martin.

L'organisation de l'inspectorat a fait l'objet d'un règlement du Conseil d'Etat qui entrera en vigueur au début de l'année scolaire 1967-68.

Outre les visites régulières de classes, les inspecteurs contrôlent et dirigent l'activité des jeunes maîtres, celle des remplaçants et des stagiaires. Les projets de construction et de réfection de bâtiments scolaires sont soumis à leur préavis avant d'être examinés par les services compétents de l'Etat. Les inspecteurs se réunissent en colloques réguliers et fréquents pour débattre avec les organes du Département les problèmes d'ordre pédagogique et administratif. Ils font partie de commissions cantonales et intercantonales chargées notamment de la préparation de thèmes d'examens ainsi que de l'élaboration de programmes d'études et de moyens d'enseignement unifiés.

Signalons enfin à l'ODIS (Office de documentation et d'information scolaires) la création d'un service de prêt gratuit de reproductions d'art pour la décoration des classes du canton, et un dépôt de diapositifs de l'UNESCO qui seront prêtés gratuitement dans tous les cantons romands.

P. BOURBAN

## VAUD

### SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

#### *Réforme*

Sur la proposition du Département de l'instruction publique, un Conseil de la réforme et de la planification scolaires a été institué par le Conseil d'Etat. Cet organisme groupe et coordonne, sous la présidence du chef du département, assisté du secrétaire général et des chefs de services, toutes les activités de recherches, d'études et d'exécution de cette œuvre immense, à laquelle sont appelés à collaborer les cadres de l'enseignement et les enseignants eux-mêmes. Outre les groupes de travail, une commission consultative (où sont représentés les milieux intéressés de l'école et de la famille, de l'économie et de la politique) et un collège d'experts (statisticien, sociologues, psychologue scolaire, spécialistes de l'aménagement du territoire et de la pédagogie comparée) en sont deux organes essentiels.

Un des premiers problèmes que le collège d'experts a entrepris de résoudre avec les chefs de services intéressés est celui du déplacement en septembre du début de l'année scolaire, conjointement à la fixation à six ans, révolus au 30 juin, de l'âge où commence l'école obligatoire; c'est la nécessité, pour notre canton, de lier ces deux décisions qui rend extrêmement difficile le report à septembre du début de l'année scolaire, auquel la Conférence suisse des chefs de départements de l'instruction publique s'est elle-même rangée et que d'autres cantons, même alémaniques, viennent d'adopter.

Deux études ont été faites et publiées par une sociologue dont le département s'est attaché les services:

- prévision des effectifs, à court et moyen termes, pour les gymnases, et
- incidence des mesures de « démocratisation des études » (gratuité des études et des manuels, indemnités pour frais de transport et de pension) sur la répartition des groupes socio-professionnels parmi les parents d'élèves.

Les projets de *statistique scolaire* ont pris corps: un recensement général des écoliers a été organisé, avec la collaboration du Bureau fédéral de statistique, afin de réunir les données, démographiques et sociologiques notamment, nécessaires à l'élaboration du plan de réforme.

Une grande commission, intitulée *promotion-orientation-échecs* et articulée en cinq groupes d'étude et de travail, a étudié essentiellement l'incidence des données psychologiques et sociologiques, des structures scolaires, des méthodes et manuels, de la manière de coter et de noter les rendements des élèves, sur les échecs scolaires; les présidents des groupes ont déposé leur rapport, un mémoire de synthèse est en cours d'élaboration.

Une autre commission importante, scindée elle aussi en plusieurs groupes de travail, étudie les divers aspects de *l'emploi et de la didactique des moyens audio-visuels* (laboratoire de langues, magnétophone, cinéma d'enseignement, rétroprojecteur, télévision et magnétoscope, électrophone, etc.). Des rapports, aide-mémoires et plans de travail ont été établis et rendent service aux praticiens de l'enseignement. Le Séminaire pédagogique est le centre d'activité de cette commission, le lieu d'exposition et de démonstration des appareils.

#### *Orientation professionnelle et scolaire*

L'orientation professionnelle s'est étendue depuis quelques années aux élèves de l'enseignement secondaire. La nécessité d'une orientation pour les gymnasiens et les étudiants n'est plus contestée; aussi le département s'efforce-t-il depuis plusieurs années de trouver la personne qui en assumera la responsabilité, avec de bonnes chances de succès et d'efficacité.

#### *Centre d'initiation au cinéma*

Le Conseil d'Etat a institué un Centre d'initiation au cinéma pour les écoles publiques: l'activité des animateurs a commencé: études, contacts, expériences; des locaux ont été trouvés; leur aménagement et leur équipement seront achevés lorsque cette chronique paraîtra.

#### *Lutte contre la pénurie de corps enseignant*

La pénurie de maîtres est une des principales préoccupations du département, dans notre canton comme dans d'autres Etats. Relevons, parmi les mesures qu'on a prises, l'institution d'une école normale à Yverdon; elle est actuellement logée dans des locaux et des bâtiments dispersés, mais le projet d'un groupe scolaire est à l'étude; le Grand Conseil vient d'accepter le principe d'une seconde tentative d'essaimage de l'Ecole normale, à Montreux; d'accord avec les délégués de la Société pédagogique

vaudoise, le département a organisé deux « cours spéciaux » pour la formation d'instituteurs et d'institutrices; comme leur durée est de trois ans, que les exigences, aussi bien à l'admission qu'en cours d'études, sont propres à prévenir les griefs que l'on avait pu faire naguère au cours « accéléré », les représentants du corps enseignant en ont approuvé l'organisation; les classes de formation pédagogique, ouvertes aux porteurs de baccalauréats ou de maturités, ont été l'objet de mesures tendant à leur donner une certaine autonomie à l'égard de l'Ecole normale, et à expérimenter une voie de formation du corps enseignant que plusieurs s'accordent à trouver la plus souhaitable; enfin, une plaquette « *Leur avenir, votre avenir* », présentant et illustrant le métier d'enseignant, a été éditée et largement diffusée; elle a suscité des échos très favorables.

#### *Problèmes à l'étude*

Deux gros problèmes, étroitement liés, sont à l'étude:

— celui des locaux nécessaires aux besoins des organes administratifs du département, des établissements et institutions qui dépendent directement de lui: Gymnases, Ecoles normales, Ecole de commerce, Centre de recherches psycho-pédagogiques de l'enseignement secondaire, Séminaire pédagogique,  
 — celui de la réorganisation du département lui-même: création d'offices et bureaux, office des bourses, bureau d'orientation gymnase — université, office de l'enseignement privé, définition des rapports organiques, souvent complexes, entre ces différents organes et avec les établissements qui peuvent dépendre d'eux.

Enfin, les écoles de notre canton étant invitées à s'associer à la naissance du *civisme européen*, c'est au secrétariat général qu'il a incombe de créer un organe de coordination entre les différentes activités, notamment la célébration de la Journée de l'Europe, le concours de la Journée européenne des écoles, qui contribuent à faire pénétrer dans l'esprit de la jeunesse l'idée de solidarité européenne.

Jean MOTTAZ

#### ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Au début de 1967, les élèves ressortissant à l'enseignement primaire étaient au nombre de 52 250. Ceux qui fréquentaient les écoles publiques étaient confiés à 2 050 maîtres et maîtresses de classe et à 250 maîtresses et maîtres spéciaux. En 1940, ces effectifs s'élevaient respectivement à 40 250, 1 310 et 190. Les différences, soit 12 000 élèves et 800 maîtres de toutes catégories, expliquent la pénurie persistante de personnel enseignant. Pour y parer, toutes les mesures possibles ont été prises: exploitation maximale de l'Ecole normale de Lausanne, institution d'une section nouvelle pour élèves issus des gymnases, création d'une deuxième Ecole normale à Yverdon, bientôt d'une troisième à Montreux, ouverture de cours spéciaux pour vocations tardives. Il n'en faut pas moins pour faire face à un nouvel accroissement très sensible du nombre des naissances et à l'arrivée d'enfants due à l'immigration. A ces besoins s'ajouteront ceux que créera la mise en place de nouvelles structures scolaires.

La politique des regroupements d'écoles rurales a donné de nouveaux résultats: à l'heure actuelle, 180 communes sur 386 sont associées par groupes de deux, trois ou quatre, quelquefois davantage, pour assurer l'instruction primaire des enfants domiciliés sur leur territoire. L'amélioration des conditions d'enseignement est certaine, la stabilité du corps enseignant accrue et, subsidiairement, l'économie de quelques classes bienvenue.

L'augmentation des effectifs a pour conséquence une très nette recrudescence d'activité dans la construction scolaire. Les problèmes financiers qui en résultent commencent à causer de sérieuses difficultés à certaines communes et au canton. De surcroît, les formules de construction longtemps admises sont de plus en plus discutées: concentration des locaux dans un seul grand bâtiment ou répartition dans de nombreux pavillons, forme et dimensions des classes, modules, préfabrication. L'éventail toujours plus riche de possibilités offertes, s'il permet des progrès, cause aussi bien des incertitudes. Et l'on vérifie déjà que le mieux reste parfois l'ennemi du bien.

L'effort fait en faveur de l'enfance handicapée demeure très soutenu. Les classes de développement qui groupent les élèves scolarisables des écoles publiques augmentent régulièrement en nombre; un service itinérant, desservi par trois pédagogues, atteint les enfants qu'il n'est pas possible d'incorporer à une classe et l'inspectrice spécialisée collabore avec les instituteurs et institutrices pour le traitement des élèves déficients qui, généralement pour des causes géographiques, restent dans les classes ordinaires. Les institutions privées, reconnues d'utilité publique, progressent régulièrement de leur côté; parmi elles, à Lausanne, Yverdon, Vevey et Payerne, des centres qui accueillent des enfants trop touchés pour qu'ils puissent suivre les classes officielles de développement. L'Institut des sourds de Moudon, propriété de l'Etat, a été complètement rénové et une classe pour durs d'ouïe ouverte à Lausanne.

L'organisation de l'enseignement selon le régime des options dans les trois dernières années de la scolarité obligatoire s'étend de plus en plus. Groupés sous la direction du maître unique traditionnel pour la plus grande partie des leçons, les élèves sont répartis différemment, pour six à huit heures par semaine, d'après leurs aptitudes et intérêts dominants: soit avec les maîtres ordinaires, mués partiellement en maîtres spéciaux, soit avec quelques maîtres auxiliaires, ils poussent leur formation dans l'une des trois options qui leur sont offertes: commerciale, technique ou pratique. Une exposition organisée à Lausanne a montré les excellents résultats de cette organisation.

L'enseignement de l'allemand par la méthode directe rencontre une faveur grandissante. L'introduction de l'édition P du manuel « *Wir sprechen deutsch* » dans les classes primaires à options a commencé. L'édition G, dont l'impression est prochaine, sera sans doute adoptée par la suite dans les classes supérieures.

Le précalcul est pratiqué maintenant dans toutes les classes enfantines. Pour sa part, le calcul avec les nombres en couleurs rencontre des fortunes diverses; sa généralisation dans les deux premières années de l'école primaire et partiellement dans la troisième, ne va pas sans difficultés: il n'y a toutefois rien là d'extraordinaire si l'on songe à la véritable révolution que signifie et permet l'emploi des réglettes.

L'édition du manuel de grammaire en usage au degré supérieur primaire et dans les classes supérieures étant épuisée, le choix des autorités s'est porté, avec l'agrément du corps enseignant, sur deux ouvrages français, en attendant que soit composé un manuel romand vivement désiré.

Dans l'ensemble, l'évolution qui peu à peu renouvelle l'enseignement à tous les degrés se fait assez heureusement, grâce aux efforts conjugués des enseignants, de leurs associations et des cadres représentant les autorités scolaires.

Ernest CAVIN

## ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

### *Formation continue — séminaires*

A l'occasion de la sortie de presse du manuel d'initiation musicale de M. J.-J. Rapin « A la découverte de la musique », le département a organisé un *séminaire* d'une journée complète réunissant tous les maîtres de musique, où furent discutés également les problèmes posés par l'équipement des salles de musique, les horaires et les programmes.

Dans le cadre de la formation continue des maîtres de sciences, un *séminaire des maîtres de chimie* a réuni les intéressés pour 4 séances de travail placées le soir et consacrées aux problèmes didactiques. L'un des professeurs de chimie de la Faculté des sciences avait bien voulu accorder sa collaboration.

*Les maîtres de physique*, eux aussi, doivent être tenus au courant de l'évolution des bases théoriques de leur discipline et des techniques de laboratoire. Un *séminaire* prolongé de 8 mois les réunit, un soir tous les 15 jours, dans un des laboratoires que l'EPUL met à leur disposition, avec la collaboration de 8 assistants.

*Les techniques audio-visuelles*, en plein essor, ont donné au département l'occasion de convoquer tous les maîtres de sciences à une journée d'information et de présentation des appareils les plus récents. Il ne reste qu'à souhaiter que les autorités communales, bien informées, consentent aux sacrifices financiers que demande un équipement technique moderne et suffisant.

*Le Centre vaudois pour l'enseignement mathématique*, soucieux de fonder son travail et ses propositions de modernisation sur des bases solides, a adressé un questionnaire d'une haute tenue à tous les maîtres de mathématiques du canton, aussi bien secondaires qu'universitaires. Cette enquête a été en outre fort bien accueillie dans les autres cantons romands. Les résultats du dépouillement ont été discutés au cours d'un colloque de deux jours. Les responsables ont pu en outre faire une mise au point concernant le séminaire de formation continue, âgé maintenant de deux ans et qui poursuit son chemin avec entrain.

### *Cours spéciaux*

Depuis 1961 existe une classe passerelle, dite *classe de raccordement avec la section math-sciences du gymnase*. Destinée aux élèves sortant des classes supérieures de l'enseignement primaire, elle permet à ceux qui n'ont pu, pour des raisons diverses, entrer au collège, mais qui manifestent des

aptitudes certaines pour les mathématiques et les sciences, de préparer en une année leur certificat d'études secondaires.

L'institution a maintenant six ans et il est possible de tirer quelques conclusions: la classe a été fréquentée par 15 élèves en moyenne dont 10 ont réussi le certificat leur donnant droit à l'entrée au Gymnase, où ils ne trouvent plus de difficultés particulières.

Nous souhaitons vivement voir cette possibilité nouvelle mieux appréciée et plus utilisée.

Dans le but de faciliter le recrutement aux écoles de personnel soignant, le département a mis sur pied un cours préparatoire de huit mois destiné aux candidats et candidates n'ayant pas la formation de base suffisante.

L'expérience s'étant révélée très heureuse, un deuxième cours va s'ouvrir en automne 1967, mais, cette fois-ci, avec deux classes au lieu d'une seule.

#### *Leçons de rattrapage — leçons d'appui — travail dirigé — horaire des leçons*

Le problème des échecs, dont le nombre, sans augmenter, continue à préoccuper tous les milieux de l'école, vient peut-être de faire un pas en avant par l'introduction progressive, et partout où les moyens le permettent, d'heures de rattrapage (réservées aux élèves changeant d'école ou de section), d'appui (destinées aux élèves faibles dans une discipline déterminée), de travail dirigé (apprentissage des méthodes de travail personnel) et d'études surveillées (quand le soutien familial est insuffisant).

Cette organisation n'en est qu'à ses débuts, mais elle semble déjà correspondre aux espoirs mis en elle.

Comme il est exclu d'augmenter encore le nombre des heures que l'enfant passe à l'école, et tenant compte aussi du fait que la classe normale serait ainsi soulagée, il a paru important d'étudier un raccourcissement des périodes d'enseignement. Une Commission « Horaire des leçons » vient de déposer son rapport, qui met bien en évidence les avantages et les inconvénients des périodes de 40 minutes pour les élèves des différents niveaux d'âge, ainsi que les correctifs que l'on pourrait y apporter. Dans les classes supérieures, les heures d'étude seraient remplacées par des activités créatrices.

L'introduction de périodes courtes pourrait entraîner une modification dans l'organisation de la journée: horaire concentré sur les matinées, débordant sur l'après-midi jusque vers 13h. 30, libérant les élèves pour le reste de la journée, semblable à l'horaire en vigueur en Allemagne.

Sur ce point, ce sont pour l'instant des impératifs d'ordre sociologique qui ne permettent pas d'entrevoir une application prochaine: le repas de midi est encore le plus souvent pris en famille, et d'autre part une modification dans ce sens entraînerait les mêmes changements à l'école primaire. Il semble qu'au niveau du Gymnase un essai pourrait plus facilement être tenté.

Tout ce problème de l'horaire des leçons est à l'étude. Un essai portant sur une seule classe est en cours dans un petit collège hors Lausanne. D'autres expériences verront vraisemblablement le jour au printemps 1968.

Mais si l'aspect pédagogique a été bien étudié, ses conséquences sur le statut des maîtres sont encore inconnues: combien le maître, astreint à

25 leçons hebdomadaires de 50 minutes, sera-t-il tenu de donner de périodes de 40 minutes?

Il n'est d'ailleurs pas exclu qu'une pareille mesure ait une répercussion sur l'effectif des maîtres, ce qui, en cette période de pénurie, ne faciliterait guère l'application du système.

Georges DIND

## ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Trois questions importantes retiendront cette année notre attention. Il s'agit:

- de l'aide de la Confédération aux cantons universitaires
- de la reprise de l'EPUL par la Confédération
- du rapport de la Communauté de travail pour la mise en valeur des terrains de Dorigny.

1) En vertu de l'ordonnance d'exécution de l'arrêté fédéral instituant un régime provisoire des subventions pour les dépenses des cantons en faveur des universités du 14 octobre 1966, le canton de Vaud aura droit pour son Université aux montants suivants:

pour 1966 . . . . .	Fr. 7 345 900.—
pour 1967 . . . . .	» 10 687 383.—
pour 1968 . . . . .	» 14 721 264.—
soit au total: . . . . .	<u>» 32 754 547.—</u>

Le canton de Vaud a décidé d'affecter la plus grande partie de ces montants à des investissements soit pour l'Université, soit pour l'EPUL. En voici le détail:

— aménagement de locaux pour le laboratoire de chimie minérale et analytique (1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> étape) . . . . .	Fr. 1 750 000.—
— aménagement de locaux pour le laboratoire de chimie organique . . . . .	240 000.—
— construction et aménagement de locaux pour la Faculté des sciences . . . . .	» 2 050 000.—
— aménagement de locaux pour la Bibliothèque cantonale et universitaire . . . . .	» 500 000.—
— achèvement de la construction de l'institut d'électrotechnique de l'EPUL . . . . .	» 1 400 000.—
— achat et équipement de pavillons pour l'EPUL . . . . .	» 1 690 000.—
— construction d'un stand d'essai et agrandissement du laboratoire de machines hydrauliques . . . . .	» 1 944 000.—
— extension du laboratoire d'essai des matériaux, section des métaux . . . . .	» 2 900 000.—
— extension du laboratoire d'essai des matériaux, section matériaux pierreux . . . . .	» 4 780 250.—
— achat d'équipements divers pour des instituts de l'EPUL . . . . .	» 1 088 100.—

— somme réservée pour une partie de la construction d'un collège propédeutique à Dorigny. . . . .	» 8 000 000.—
— somme réservée pour le début de la construction de l'institut de physique à Dorigny. . . . .	» 5 000 000.—
	Fr. 31 342 350.—

Ce montant étant consacré à des investissements, le canton de Vaud ne pourra disposer, en tout et pour tout, pour couvrir l'augmentation de ses dépenses d'exploitation pour l'Université de Lausanne durant les 3 années de 1966, 1967 et 1968 que d'une somme de *Fr. 1 412 197.*—

Dès le printemps 1967, comme tous les autres cantons universitaires, l'autorité exécutive vaudoise a été consultée sur l'avant-projet de loi fédérale d'aide aux universités. Le Conseil d'Etat a eu ainsi l'occasion de faire part de ses observations et de ses suggestions.

La nouvelle loi, qui sera soumise aux Chambres fédérales dans le courant de 1968, instaure une nouvelle répartition de l'aide fédérale, très différente du régime provisoire. Alors que dans ce dernier, les cantons pouvaient disposer librement des montants prévus pour des investissements ou pour les dépenses d'exploitation, le système proposé pour l'aide fédérale définitive prévoit deux types de subventions :

- celles destinées à couvrir l'augmentation des dépenses d'exploitation, appelées subventions de base, qui seront réparties entre les cantons ayant la charge d'une université en proportion des dépenses qui pourront être mises en compte
- celles destinées à couvrir les frais de constructions et d'aménagements, appelées subventions pour les investissements, qui seront allouées pour couvrir dans une certaine mesure l'achat, la construction ou la transformation de bâtiments destinés à l'enseignement, à la recherche ou au bien-être des étudiants, mais à l'exclusion de l'achat des terrains.

En instaurant un tel système, la Confédération veut marquer d'une façon particulière son désir de favoriser assez largement les constructions universitaires tout en apportant aux finances cantonales un allégement bienvenu dans le domaine de l'enseignement supérieur où les charges ne cessent d'augmenter. Face à de telles perspectives, le canton de Vaud peut donc envisager d'une façon plus sereine le début des constructions de la nouvelle cité universitaire vaudoise de Lausanne-Dorigny.

2) C'est en août 1966 que le Conseil d'Etat du Canton de Vaud a adressé au Conseil fédéral un mémoire relatif à la situation de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne. L'autorité exécutive vaudoise justifiait sa démarche par le fait que l'activité de l'EPUL et son rayonnement dans le domaine de la recherche comme dans celui de l'enseignement dépassaient de loin les simples frontières cantonales. Par ailleurs, les nécessités de la technique, la formation des cadres supérieurs d'entreprises donnaient à l'institution vaudoise une importance nationale qui s'affirmait chaque jour davantage.

Le Conseil fédéral, conscient de cet important problème a alors chargé le Département fédéral de l'Intérieur d'en faire une étude serrée et de lui présenter des propositions.

Après s'être entouré des avis du Conseil de l'Ecole polytechnique fédérale et du Conseil suisse de la science, le Conseil fédéral était en mesure de décider le 7 juillet 1967 que la requête du Conseil d'Etat vaudois était prise en considération. Il chargeait le Département fédéral de l'Intérieur d'engager des pourparlers avec les autorités vaudoises pour éclairer la situation et élaborer des solutions possibles en vue d'une éventuelle reprise de l'EPUL par la Confédération.

Les premières discussions vont avoir lieu. Il est donc prématuré de dire ce qui en sortira. Nous aurons l'occasion d'y revenir au cours d'une prochaine chronique.

3) L'an dernier, nous avions signalé la création par le Conseil d'Etat vaudois d'une Communauté de travail pour la mise en valeur des terrains de Dorigny.

Présidée avec beaucoup de dynamisme par Monsieur Emmanuel Faillettaz, président du Comptoir suisse, et composée de représentants de l'Université, de l'EPUL, de l'administration vaudoise, de la commune de Lausanne, de personnes du monde des affaires et d'architectes, cette Communauté a déposé au début de juillet son rapport en mains du Conseil d'Etat. Cet important document, accompagné d'un plan directeur, comprend deux parties distinctes, l'une consacrée à l'Université proprement dite, l'autre à l'EPUL.

La Communauté de travail pour la mise en valeur des terrains de Dorigny a accompli en quelque 10 mois la délicate mission qui lui avait été confiée. Elle a brossé les grandes lignes de la future cité universitaire vaudoise de Lausanne-Dorigny. Elle a esquissé les solutions possibles, précisé l'ordre d'urgence des réalisations, donné son avis sur les constructions à entreprendre dès 1968.

Depuis lors le Conseil d'Etat s'est déjà, à plus d'une reprise, penché sur ces rapports et plans directeurs. Il sera, à la fin de cette année ou au plus tard dès les premières semaines de 1968, en mesure de renseigner le Grand Conseil vaudois, de lui faire des propositions et de solliciter les premiers crédits pour les constructions d'urgence ou pour s'assurer les terrains nécessaires. Disons pour terminer ce chapitre que, sous la direction du service de l'urbanisme et des bâtiments du Département des travaux publics, les architectes désignés poursuivent sans relâche leurs études et leurs projets afin qu'aucun retard n'intervienne dans les premières constructions.

Robert ANKEN